Montréal, le 13 décembre 2016

Monsieur Justin Trudeau
Premier ministre du Canada
Député de la circonscription de Papineau
529, rue Jarry Est, bureau 302
Montréal (Québec) H2P 1V4

Objet : vos électrices et vos électeurs vous demandent de respecter votre promesse et d'introduire la représentation proportionnelle à temps pour les prochaines élections

Monsieur le Premier Ministre,

Nous habitons la circonscription de Papineau et nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de remplacer l'actuel mode de scrutin. Nous portons le message des personnes et organisations réunies aujourd'hui devant votre bureau.

Nous vous demandons collectivement de respecter la promesse que vous nous avait fait durant la campagne électorale.

Comme vous, nous ne voulons plus devoir utiliser le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour pour élire les membres du Parlement du Canada. Nous voulons un vrai changement, soit un mode de scrutin de la famille proportionnelle qui permettra que tous les votes comptent et que toutes les personnes comptent.

Notre présence s'ajoute à celle d'un grand nombre de personnes et d'organisations à travers le Canada. En effet, en ce mardi 13 décembre, vos collègues du parti libéral du Canada reçoivent le même message que nous vous livrons.

Nous vous rappelons que, depuis le 1er décembre, vous disposez d'un rapport détaillé, soit celui du Comité spécial sur la réforme électorale. Les propositions du rapport à l'égard du choix d'un prochain mode de scrutin ont le mérite d'orienter les travaux futurs en offrant un outil pour évaluer les différents modèles en fonction du degré de proportionnalité qu'ils atteignent. Nous vous demandons de vous en inspirer.

Vous trouverez en annexe un extrait de la section « DES ÉLECTIONS OUVERTES ET ÉQUITABLES » de votre programme électoral. Cet extrait précisant que votre gouvernement déposerait un projet de loi dans les 18 mois suivant l'élection, ce qui nous amène au printemps 2017, nous joignons aussi en annexe quelques-unes des recommandations du rapport, soit celles qui vous permettent d'élaborer un projet de loi proposant un nouveau mode de scrutin.

Nous vous rappelons que 88% des avis présentés au Comité ont réclamé l'instauration d'un mode de scrutin de la famille proportionnelle. Nous estimons que cela représente un consensus impressionnant et nous vous demandons de respecter cet avis, issu de la population canadienne.

Votre gouvernement a pris un engagement ferme et il serait très dommageable pour la démocratie canadienne s'il n'était pas respecté, ce que plusieurs interventions de la ministre responsable, madame Maryam Monsef, laissent présager.

La réforme du mode scrutin peut et doit être réalisée par vous et votre gouvernement.

Dans l'espoir d'assister bientôt au dépôt d'un projet de loi proposant un mode de scrutin de la famille proportionnelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Mercédez Roberge, électrice de la circonscription de Papineau
3742, rue Bélair
Montréal (Québec) H2A 2B7
Cellulaire : 514-690-7826

Thomas Holzinger, électeur de la circonscription de Papineau
7770, avenue Querbes, #4
Montréal (Québec) H3N 2B8
Cellulaire : 514-659-0100

Sasha M. Dyck, électeur de la circonscription de Papineau
7559, avenue Wiseman
Montréal (Québec) H3N 2B7
Cellulaire : 514-242-6834

C.C. Leadnow.ca
Fair Vote Canada – Mouvement pour une représentation équitable au Canada

Annexe 1 :
Extraits de la plateforme électorale du parti libéral du Canada, en vue des élections d'octobre 2015.
« Du vrai changement. Un gouvernement juste et ouvert », page 10.

DES ÉLECTIONS OUVERTES ET ÉQUITABLES

Les élections sont la pierre angulaire de la démocratie représentative. Elles constituent le mécanisme par lequel les Canadiennes et les Canadiens accordent leur confiance à leurs représentants élus. Nous croyons qu'il est essentiel que nous rendions notre système électoral plus civil et fondé sur les idées, plutôt que d'en faire un processus trop partisan qui exclut la plupart des Canadiens. Les conservateurs de M. Harper ont modifié nos lois électorales pour que cela devienne plus difficile pour les Canadiens de voter, plus facile pour les partis de tricher, et plus difficile d'attraper les contrevenants. Pire encore, le porte-parole du premier ministre en matière de réforme électorale, Dean Del Mastro, a lui-même été déclaré coupable d'infraction des lois électorales.

Un gouvernement libéral changera les choses. Nous rétablirons l'intégrité de notre processus électoral et augmenterons l'équité lors de nos élections.

CHAQUE VOTE DOIT COMPTER

Nous nous engageons à faire en sorte que l'élection de 2015 soit la dernière à utiliser notre système uninominal majoritaire à un tour. Ainsi, dans le cadre d'un processus d'engagement national, nous nous assurerons que les autres mesures de réforme électorale – comme les bulletins de vote préférentiel, la représentation proportionnelle, le vote obligatoire et le vote en ligne – soient entièrement et équitablement examinées et considérées. Cette tâche sera effectuée par un comité parlementaire spécial formé de membres de tous les partis, qui feront des recommandations au Parlement relativement à l'avenir, ce qui permettra d'agir avant les prochaines élections fédérales. Dans les 18 mois suivant notre formation du gouvernement, nous déposerons une mesure législative pour mettre en œuvre la réforme électorale.

Annexe 2 :
Extraits du Rapport du Comité spécial sur la réforme électorale
« Renforcer la démocratie au Canada : principes, processus et mobilisation citoyenne en vue d'une réforme électorale », décembre 2016. Recommandations 1, 2, 7 et 8.

Recommandation 1 : Le Comité recommande que le gouvernement, aux fins de l'élaboration d'un nouveau système électoral, utilise l'indice de Gallagher pour réduire au minimum la distorsion entre la volonté populaire de l'électorat et la répartition des sièges au Parlement. **Le gouvernement devrait chercher à élaborer un système qui atteint un indice de Gallagher de 5 ou moins.**

Recommandation 2 : Le Comité recommande que, bien que les **modes de scrutin de liste pure** peuvent atteindre un indice de Gallagher de 5 ou moins, ils **ne doivent pas être pris en considération par le gouvernement car ceux-ci rompent le lien entre les électeurs et leur député.**

Recommandation 7 : Le Comité recommande que **toute réforme électorale vise** à améliorer la possibilité **d'augmenter le taux de participation** et à renforcer la **capacité de se faire élire** de membres de groupes historiquement défavorisés et sous-représentés (c.-à-d. les **femmes**, les **personnes handicapées**, les **Autochtones**, les **minorités visibles**, les **jeunes** et les **Canadiens plus démunis**).

Recommandation 8 : Le Comité recommande que le gouvernement, par modification de la Loi électorale du Canada, **crée un incitatif financier** (par exemple par le remboursement des dépenses de campagnes) **qui encouragera les partis politiques à présenter davantage de candidates** dans une perspective de parité.